

## **Annexe 2**

### **TERMES DE REFERENCES**

#### **Choix de deux consultants nationaux en propriété industrielle**

##### **1. Contexte/Objectif de la mission**

La mission sera menée dans le cadre d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété industrielle.

Le champ d'application de la stratégie inclura tous les aspects de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) et couvrira l'infrastructure juridique et institutionnelle relatives aux droits de la propriété industrielle.

Cette stratégie portera sur les principales considérations en matière de propriété industrielle concernant l'écosystème national d'innovation du pays et tiendra compte des priorités générales du gouvernement. L'objectif est d'aider le pays à utiliser le système de propriété industrielle de manière stratégique pour son propre développement.

La procédure sera fondée sur la Méthodologie de l'OMPI pour l'élaboration de stratégie nationale de propriété intellectuelle, deuxième édition 2020, qui vise à aider les Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle, axées sur le développement et incluant les points de vue des parties prenantes concernées, tout en tenant compte des priorités et des plans nationaux.

L'élaboration de la stratégie sera dirigée par un comité de pilotage national.

Dans ce contexte, la procédure d'élaboration de la stratégie sera facilitée par un consultant international qui fera office de maître d'œuvre général, travaillant en collaboration avec les deux consultants nationaux.

##### **2. Tâches à exécuter et résultats**

Les deux consultants nationaux travailleront sous la supervision du consultant international et en totale coopération avec ce dernier. Ils seront appelés à :

1. Recueillir et analyser des données et des informations sur le système national de propriété industrielle, à savoir :

- a) les structures existantes dans les domaines juridique, administratif et de respect des droits, en rapport avec la propriété industrielle, ainsi que les politiques et stratégies nationales pertinentes, le cas échéants, relatives au développement économique, social et culturel;
  - b) les infrastructures existantes d'appui aux entreprises et à l'innovation ainsi que le cas échéant, les politiques et stratégies nationales visant à promouvoir et appuyer les entreprises, les universités et les instituts de recherche-développement aux fins d'une utilisation efficace de la propriété industrielle;
  - c) le niveau d'utilisation du système de propriété industrielle à l'aune du nombre de demandes déposées, d'enregistrements effectués et de droits de la propriété industrielle délivrés, par secteur et par type de déposant.
2. Recenser les secteurs ou les branches clés où le pays peut avoir un avantage comparatif et disposer du potentiel pour améliorer sa croissance économique en tirant parti des possibilités que peut offrir la propriété industrielle.
  3. Lancer une série de consultations avec diverses parties prenantes liées à la propriété industrielle qui seront désignées par le Comité de pilotage national.
  4. Travailler sous la supervision du consultant international et en coopération totale avec ce dernier, ainsi qu'avec le Comité de pilotage national, pour formuler un projet de stratégie nationale de propriété industrielle pour la Tunisie.  
Cette stratégie tiendra compte de l'interface entre la propriété industrielle et les secteurs clés de la politique des pouvoirs publics présentant un intérêt pour la réalisation des objectifs nationaux de développement économique, social, culturel et technologique, et comprendra des recommandations spécifiques et un plan d'action.
  5. Présenter, sous supervision du consultant international et en coopération totale avec ce dernier, ainsi qu'avec le comité de pilotage national, un projet de stratégie nationale de propriété industrielle, puis le soumettre à l'OMPI pour observations, par l'intermédiaire du consultant international.
  6. Réviser et finaliser la stratégie nationale de propriété industrielle tenant compte de toutes les observations reçues, en coopération totale avec le consultant international et en coopération avec le Comité de pilotage national.

7. Il peut être demandé au consultant de réaliser d'autres tâches et missions connexes selon les besoins.

### 3- Rapport

Les deux consultants nationaux s'acquitteront des tâches susmentionnées, en consultation et en coordination avec le consultant international, le comité de pilotage national et l'OMPI. Ils sont appelés à établir un rapport pour chaque tâche qui sera présenté au comité de pilotage national après validation par le consultant international.

### 4- Délais d'exécution de la mission

Les délais pour les principales tâches à exécuter sont indiqués comme suit:

<b>Tâches</b>	<b>Délais d'exécution</b>
Recherche, recueil et analyse de données	Trois mois (à compter de la signature de la convention)
Consultations et réunions avec les autorités nationales et les parties prenantes concernées	Quatre mois
Présentation du projet de stratégie nationale de propriété industrielle après validation par l'expert international au comité de pilotage national et à l'OMPI	Au cours du mois de Septembre 2023
Finalisation de la stratégie nationale de propriété industrielle et présentation au comité de pilotage national.	Fin Novembre 2023

**NB :** Les délais d'exécution des tâches sont indiqués à titre approximatif.